

Strasbourg, le 22 mai 2025

## La place du Temple Neuf

# Lancement du chantier d'aménagement définitif

La Ville de Strasbourg engage de grands projets d'aménagement pour apaiser et rendre le territoire plus agréable, plus vert et accessible à toutes et tous. La place du Temple Neuf est désormais déminéralisée et libérée des voitures depuis 2022. Plusieurs usages éphémères se sont succédés en attendant le réaménagement définitif de la place qui va débuter le 2 juin prochain.

### 1/ Historique du projet

Depuis la suppression du stationnement sur la place à l'été 2022, la place du Temple neuf s'est transformée avec, pour rappel :

- Au cours de l'été 2022, le projet des usages éphémères « Oasis » a été installé. Celui-ci a permis une re-découverte architecturale de cette place grâce à l'installation d'une structure en bois imaginée par deux architectes plasticiens locaux et un programme culturel riche et varié proposé par la collectivité.
- En janvier 2023, le plan de circulation a été modifié et l'espace piéton mis en valeur.
- En février 2024, les pieds d'arbres existants ont été déminéralisés et du nouveau mobilier a été installé.

Tout au long de ce processus, les riverains et commerçants ont été consultés à de nombreuses reprises :

- Septembre 2022 : enquête sur l'expérimentation du projet éphémère « Oasis »
- 21 janvier 2023 : atelier-forum restitution de l'enquête place du Temple Neuf et présentation des évolutions
- Mai – juin 2023 : définition du programme (feuille de route du projet définitif) :
- Début mai au 15 juin 2023 : questionnaire en ligne auprès des habitants
- 16 mai et 6 juin 2023 : réunions de consultation avec les commerçants
- 30 et 31 mai 2023 : permanence sur site et atelier de travail avec les riverains.es



- 5 septembre 2024 : présentation de l'option retenue pour la circulation au bureau des Vitrites de Strasbourg
- 3 octobre 2024 : réunion publique
- 1<sup>er</sup> avril 2025 : réunion avec le pasteur et le Conseil presbytéral du Temple Neuf
- 8 avril 2025 : réunion de présentation des travaux et choix du phasage avec l'association des Vitrites de Strasbourg et les commerçants du Carré d'Or.

## 2/ Les futurs aménagements de la place

Les places du Temple Neuf et Marché Neuf sont situées dans le secteur sauvegardé réglementé par le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), ce qui a impliqué de travailler étroitement avec l'architecte des bâtiments de France et selon des Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) « Chapelet de Place » qui réglementent les interventions prévues sur cet espace.



© Ville et Eurométropole de Strasbourg



Diverses contraintes ont également dû être prises en compte par les services de la collectivité, telles que l'accessibilité pour les secours, la protection et la valorisation du patrimoine végétal existant ou encore la possibilité d'y installer des événements comme le marché de Noël.

Les aménagements suivants ont été retenus :

- Confortement du sens de circulation actuelle devant le temple pour permettre de circuler librement sur la place devenue espace de vie
- Affirmation d'une identité propre à la place (utilisation de grès, de pierres de granit naturel comme la rue du jeu-des-enfants)
- Installation de nouveaux mobiliers (bancs, chaises, table de pique-nique), favorisant des usages variés, pour les lycéens, les riverains...
- Sécurisation des déplacements en mobilité douce et ajout d'arceaux à vélo
- Renforcement du parvis de l'église protestante et mise en accessibilité PMR de celle-ci
- Préservation d'un espace minéral suffisant pour l'accueil du Marché de Noël et l'organisation d'évènements
- Mise en place de dispositifs de fermeture à la circulation avec contrôle d'accès adaptés aux différents d'évènements.

### 3/ Chiffres clé

Superficie du projet : 3 000 m<sup>2</sup>

325 m<sup>2</sup> d'espaces végétalisés et plantation d'un arbre

Budget : Eurométropole de Strasbourg : 1 250 000 € TTC

Ville : 450 000 € TTC

